

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2012

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2012 À 2017 - (N° 246)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 21

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Plagnol, M. Salles, M. Tahuaitu, M. Tuaiva et M. Vercamer

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ À LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES  
2012-2017**

Rédiger ainsi la deuxième ligne des six dernières colonnes du tableau de l'alinéa 19 :

«

0,2	0,3	1,1	1,1	1,1	1,1
-----	-----	-----	-----	-----	-----

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les prévisions macroéconomiques du Gouvernement sont irréalistes.

Le présent amendement vise à rendre les estimations de croissance conformes aux estimations de l'Union Européenne.